

Guide du déposant pour la téléprocédure « guichet »

Plan de relance : Pêche et aquaculture – Dispositif guichet

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 30/06/2021 23:59:59 (Heure Métropole)

Plan de relance : Pêche et aquaculture – Dispositif guichet

Ce dispositif « guichet » a pour objectif de financer des investissements dans les territoires, pour des entreprises des secteurs de pêche et de l'aquaculture vertueuses dans l'ensemble des dimensions du développement durable à partir d'une liste exhaustive d'investissements éligibles et permettra le soutien des acteurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour des investissements visant à renforcer ces filières.
Les dates d'ouverture du dispositif et les modalités de dépôt des dossiers seront précisées sur le site internet de FranceAgriMer.

L'instruction de l'éligibilité sera réalisée selon l'ordre de dépôt des dossiers complets, jusqu'à épuisement de l'enveloppe de cinq millions d'euros selon la règle du « premier arrivé premier servi ».
Le dispositif est ouvert dans la limite des crédits disponibles et, au plus tard, jusqu'au 30/06/2021.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 30/06/2021.

Identification du demandeur

Numéro SIRET*

- 1. Renseignez le SIRET, sans espace afin de vous identifier et cliquez sur « continuer ». Une consultation de la base INSEE est alors effectuée afin de vérifier que le SIRET est actif. Attention : vérifier que vous n'avez pas exercé votre droit d'opposition au partage de ces données.**

Identification du demandeurModifier

Numéro SIRET*

Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse 12 Rue HENRI ROL TANGUY
TSA20002
93100 MONTREUIL CEDEX

Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.

Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.

<http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm>

- 2. Vérifiez que les données remontées de la base INSEE sont correctes. Sinon, contacter l'INSEE via le lien indiqué. Si ok, cliquez sur « oui ».**

Coordonnées du déclarant

Nom * France

Prénom * AgriMer

Adresse électronique * franceagrimer@franceagrimer.fr

Saisir à nouveau votre adresse électronique * franceagrimer@franceagrimer.fr

Téléphone fixe 0123456789

Téléphone portable

 [Changer l'image](#)

Recopier les caractères de l'image * 3nh32

[Continuer](#)

3. Remplir les coordonnées du porteur de projet, en particulier l'adresse mail qui sera utilisée pour les correspondances.

ATTENTION : C'est sur cette adresse mail que vous recevrez le lien vers votre dossier. Ce lien, à garder précieusement, vous permettra de vous reconnecter sur votre dossier pour le compléter avant votre dépôt et le consulter après dépôt.

Initier la démarche

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique franceagrimer@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

[Continuer](#)

4. Vous avez initié votre dossier de demande d'aide. Cliquez sur « continuer ».

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : 13000636400017 CODE NAF : 84.13Z - Administration publique (tutelle) des activités économiques

Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRI

Forme Juridique : 7389 - Établissement public national à caractère administratif

Adresse : FRANCEAGRIMER
12 Rue HENRI ROL TANGUY

Code postal : 93100 Commune : MONTREUIL CEDEX

5. Ces données sont autoalimentées par la base INSEE.

Région de réalisation de l'opération (si opération d'envergure nationale, sélectionner France) *

Demande déposée par une personne physique ou morale*

Vous devez préciser votre type de demande.

pour les opérations réalisées dans des régions ultrapériphériques de la Guyane, de La Réunion, de Mayotte, de la Guadeloupe, de la Martinique et de Saint-Martin, ainsi que pour les opérations réalisées dans les territoires de Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

6. Renseignez la région de réalisation de l'opération, votre statut et si l'opération se déroule dans les RUP citées.

PERSONNE A CONTACTER si différente du déposant

Nom : Prénom :

Téléphone : 01 23 45 67 89 01 23 45 67 89
Fixe Mobile

Mail : exemple@mail.com

INDICATEURS

Nombre équipements améliorant la sélectivité et/ou éliminant les rejets et/ou réduisant les captures accidentelles, qui limitent l'impact de la pêche sur les écosystèmes : * Si « Sans objet », saisir 0.

Montant total des équipements améliorant la sélectivité et/ou éliminant les rejets et/ou réduisant les captures accidentelles, qui limitent l'impact de la pêche sur les écosystèmes (€) : * Si « Sans objet », saisir 0.

7. En cochant, vous pouvez indiquer les coordonnées de la personne à contacter si elle est différente du déposant.

8. Vous pouvez ensuite renseigner les indicateurs (mettre 0 si SANS OBJET).

DÉTAIL DE LA RÉALISATION DES INVESTISSEMENTS

Type de Matériel*	Production concernée*	Type d'équipement	Détail de l'investissement*	Nb*	Prix unitaire HT de l'équipement (>= 100 €)*	Montant des dépenses (€)	Taux de base appliqué	Taux de bonification appliqué	Montant d'aide calculé (€)	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Sélectionnez	###	##	€				
Ajouter										
TOTAL										
MONTANT D'AIDE DEMANDE : *						<input type="text"/> entrer une valeur	€			

*Attention, le plafond des dépenses éligibles est indiqué à l'article 3.3 de la décision fixant le cadre de ce dispositif. FranceAgriMer vous invite à consulter ce document pour savoir ce qui s'applique à votre demande.

Le montant minimal pour le prix unitaire est de 100 €.

Le montant minimal du total des dépenses est de 2 500 €.

Le taux d'aide de base est fixé à 50% du coût des investissements éligibles sauf exception (achat d'un moteur pour les PPED à 30%).

Le montant maximum d'aide publique est de 15 000 €.

9. Renseigner les dépenses présentées : 1 ligne par dépense en utilisant les listes prévues. Merci de vous référer à l'annexe 1 de la décision INTV-POP-2021-08 (téléchargeable sur le site) pour connaître la liste des dépenses éligibles.

Pour les coûts d'acquisition/transport/installation non prévus sur le devis de l'équipement, il faut rattacher ces dépenses à l'équipement éligible en le sélectionnant dans la liste.

10. Renseigner le montant d'aide demandé : le maximum est 15 000 € pour ce dispositif.

Date de début du projet : *

Date de fin du projet : *

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) null null

Demande à bénéficier de l'aide aux investissements dans le cadre du plan de relance Pêche et Aquaculture.*

Atteste sur l'honneur :*

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité ;
- avoir pris connaissance de la Décision INTV-POP-2021-08
- respecter les conditions d'éligibilité décrites au point 2.1 de la Décision INTV-POP-2021-08
- Etre une PME (micro, petites et moyennes entreprises), tels qu'énoncés à l'article 1er de l'annexe I du Règlement (UE) n°1388/2014
- être à jour de mes obligations fiscales et sociales légalement exigibles aux régimes de base obligatoires de protection de salariés et de non salariés ou avoir obtenu un accord d'étalement ;

11. Renseignez la date de début et de fin de projet

Je soussigné(e) null null

Demande à bénéficier de l'aide aux investissements dans le cadre du plan de relance Pêche et Aquaculture.*

Atteste sur l'honneur :*

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité ;
- avoir pris connaissance de la Décision INTV-POP-2021-08
- respecter les conditions d'éligibilité décrites au point 2.1 de la Décision INTV-POP-2021-08
- Etre une PME (micro, petites et moyennes entreprises), tels qu'énoncés à l'article 1er de l'annexe I du Règlement (UE) n°1388/2014
- être à jour de mes obligations fiscales et sociales légalement exigibles aux régimes de base obligatoires de protection de salariés et de non salariés ou avoir obtenu un accord d'étalement ;
- **ne pas avoir déposé d'autre demande d'aide pour le matériel objet de la présente demande**
- Avoir un système de suivi comptable permettant de suivre l'opération financée.
- l'exactitude des renseignements concernant ma situation et concernant le projet d'achat ;
- avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des dispositions de la décision en vigueur ;
- que mon entreprise n'est pas en difficulté au sens des lignes directrices communautaires concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté (2014/C249/01) et qu'elle est à jour de ses obligations légales au regard du droit national et du droit communautaire.
- ne pas demander de financement pour les mêmes investissements, dans le cadre d'autres dispositifs d'aide et à ne pas redéposer de demande dans le présent dispositif
- Toutes les dépenses présentées correspondent uniquement aux dépenses d'investissements neufs (incluant les coûts d'acquisition ainsi que de transport et d'installation de ces investissements prévus par le(s) devis) tels que prévus à l'annexe 1 de la Décision INTV-POP-2021-08.

M'engage durant la période de 5 ans à compter de la date de la décision d'octroi de l'aide à :*

- fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
- poursuivre une activité dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ;
- à ne pas changer la destination des investissements aidés, à ne pas les revendre
- à maintenir les investissements faisant l'objet de la demande en bon état de fonctionnement et pour un usage identique ;
- informer FranceAgriMer de toute modification (raison sociale, liquidation judiciaire...) dans les 30 jours suivants ces modifications. Ces modifications peuvent conduire FranceAgriMer au réexamen du montant de l'aide ou de l'éligibilité du demandeur ;
- transmettre, en cas de reprise de l'exploitation, l'ensemble de ces obligations, par acte notarial, à un éventuel repreneur ainsi que les pièces justificatives des investissements réalisés ;
- à me soumettre aux contrôles administratifs sur pièces et/ou sur place qui résultent de l'octroi d'aides nationales ou européennes

12. Lire et cocher les engagements du déposant. Se référer à la décision INTV-POP-2021-08.

MENTIONS LÉGALES

L'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), situé 12 rue Henri Rol-Tanguy à Montreuil (93100), traite des données personnelles, afin d'exécuter ses missions d'intérêt public. En l'absence de fourniture des données personnelles nécessaires, FranceAgriMer ne pourra pas verser l'aide correspondante, compte tenu des obligations légales et réglementaires auxquelles il est soumis.

Par ailleurs, les données relatives aux bénéficiaires d'une aide d'État ou de l'Union européenne peuvent faire l'objet d'une publication, en application de dispositions particulières du droit de l'Union européenne. Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, compte tenu des durées minimales de conservation fixées par le droit français et le droit de l'Union européenne.

La personne concernée peut accéder aux données la concernant et demander leur rectification. Elle dispose également d'un droit d'opposition (pour des raisons tenant à sa situation particulière) et d'un droit à la limitation du traitement de ses données (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur ces droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données la concernant, la personne concernée peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de FranceAgriMer :

- par courriel, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante : dpo@franceagrimer.fr
- ou par courrier postal, signé, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante :
FranceAgriMer
À l'attention du délégué à la protection des données
12 rue Henri Rol-Tanguy
93100 MONTREUIL

Si la personne concernée estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données personnelles, elle peut adresser une réclamation à la CNIL.

Les autres demandes d'information ou réclamations sur ce dispositif doivent être adressées à FranceAgriMer par voie électronique: planderelance-pecheaqua@franceagrimer.fr.

L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.

Annuler

Enregistrer

13. Lire les mentions légales et enregistrer le formulaire. Vous arrivez sur la page de dépôt des devis

Dossier n° 35935 - Plan de relance : Pêche et aquaculture – [REDACTED]

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Accéder au formulaire

Vous pouvez télécharger votre formulaire au format PDF en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Télécharger le formulaire

Documents annexes disponibles

Fichier	Description	Télécharger
Decision FAM INTV- SPOP-2020-76 plan de relance pêche AAP investissements	Texte réglementaire (Décision FranceAgriMer) définissant les conditions d'octroi de l'aide. A consulter impérativement avant toute démarche	

Pièces justificatives demandées

Veuillez déposer les pièces justificatives suivantes:

Devis pour les investissements et prestations* 3 pièce(s) jointe(s) ✓

Le demandeur doit joindre un ou plusieurs devis pour que FAM puisse vérifier les coûts et la nature des équipements objets de la demande d'aide.
 Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Chrysanthemum.jpg		
Jellyfish.jpg		
Koala.jpg		

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous.

[Enregistrer sans valider](#)

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*

[Valider le dépôt du dossier](#)
[Annuler mon dossier](#)

14. Vous pouvez charger vos devis. Pour chaque devis ayant un montant éligible supérieur à 25 000 €, un second devis est attendu.

Deux options : Enregistrer sans valider, vous pourrez retourner sur le dossier pour le modifier si besoin (via le lien envoyé dans le premier mail) ou bien valider le dépôt du dossier.

Si vous validez le dépôt, vous recevrez par mail votre accusé de réception.

Vous pouvez également annuler votre dossier si vous souhaitez abandonner cette démarche.